

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 5 octobre 2021

Le 5 octobre 2021 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Patrick PIN ; Serge PEROTTINO

Etaient représentés :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY

CT4/051021/7

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Budget Annexe du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Adoption du Budget Supplémentaire de l'exercice 2021

Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M 49, le Budget Supplémentaire a pour objet principal de reprendre les résultats ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement constatés au Compte Administratif.

Il permet également de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires.

L'équilibre du budget annexe « Assainissement » du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	3 325 482,01 €	3 325 482,01 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	1 071 606,00 €	1 071 606,00 €

Le budget supplémentaire détaillé figure en annexe.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 022-9124/20/CM du 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021 du budget annexe du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 5 octobre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont intégrés les restes à réaliser ainsi que les reprises de résultats 2020 du budget annexe « Assainissement » du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile au Budget Supplémentaire 2021 de ce même budget.

Article 2 :

Est adopté le Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe « Assainissement » du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile tel que présenté ci-dessus et annexé.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

